POLITIQUE D'ASSUARNCE CLIENT BOCA GROUPAGES ET SERVICES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA POLITIQUE

La presente politique a pour objet de definir les conditions dans lesquelles les clients de **BOCA GROUPAGES ET SERVICES** peuvent souscrire à une assurance couvrant leurs colis contre les risques de perte,d'avarie ou de deterioration survenus durant le transport ou l'entreposage.

ARTICLE 2 : CHAMPS D'APPLICATION

Cette assurance n'est pas obligatoire pas mais vivement recommandée à tous les clients de **BOCA GROUPAGES ET SERVICES** lors de l'expedition de leur colis.

Elle s'applique exclusivement aux marchandises déclarées et couvertes par la souscription de la police d'assurance au moment du dépôt du colis.

ARTICLE 3 : **SOUSCRIPTION A LA POLICE D'ASSURANCE**

3-1 la souscription s'effectue au moment du dépôt du colis sur simple demande du client

3-2 Le montant de la prime d'assurance est **35%** de la **VALEUR DECLAREE** de **LA MARCHANDISE**

3-3 Une attestation d'assurance est remise au client après paiment de la prime

ARTICLE 4 : RISQUES COUVERTS

La police d'assurance client **BOCA GROUPAGES ET SERVICES** couvre les dommages materiels résultant de :

4-1 vol,perte totale ou partielle du colis

4-2 Détérioration ,bris ,humidité,écrassement,fissure,egratignure ,casse ou tout autre sinistre survenu pendant le transport,la manutention ou le stockage.

4-3 Incendie,inondation ou accident du vehicule de transport

ARTICLE 5 : EXCLUSIONS DE GARANTIE

La couverture ne s'applique pas dans les cas suivants :

5-1 Mauvais emballage ou conditionnement inadéquat effectué par le client expediteur

5-2 Marchandises périssables. il s'agit des biens qui peuvent se deteriorer ,se décomposer ou perdre leur qualité avec le temps .En d'autres termes ,ce sont des produits qui ne peuvent etre transportés ou stockés trop longtemps.

5-3 Marchandises liquides ou dangeureuses

5-4 Produits interdits,non déclarés ou dissimulés

5-5 Retards de livraison,perte indirects,prejudices commerciaux.l'assurance ne couvre pas la perte de la clientele,la baisse du chiffre d'affaire ou le manque à gagner

5-6 Force majeure (catastrophes naturelles,guerre, émeutes,etc)

5-7 Marchandises dont la valeur n'a pas été justifieés par facture ou preuve d'achat.